



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

PACTE DE CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

DOSSIER DE PRESSE

29 novembre 2018



L'Economie Sociale et Solidaire est un atout pour faire réussir notre pays.
Elle est inspirante pour les générations à venir.

Demain, nous établirons un « Social BusinESS Act » qui rassemblera l'ensemble des mesures d'ordre fiscal, réglementaire et législatif permettant d'accélérer la performance économique, l'impact social et environnemental des entreprises de l'ESS, quel que soit leur statut.

Programme présidentiel d'**Emmanuel Macron**



L'Economie Sociale et Solidaire est en train de gagner le combat des valeurs : celle d'une société plus juste, durable et solidaire, et d'une économie qui concilie performance économique et intérêt général.

Elle est un puissant levier pour rendre plus efficiente notre approche des défis sociaux, sociétaux et environnementaux présents et à venir, car les entreprises de l'ESS expérimentent, innovent, trouvent des solutions là où nos politiques publiques butent parfois. Elles ont toujours été pionnières face à des enjeux sociétaux tels que le chômage, le décrochage scolaire ou le gaspillage alimentaire, et elle innove en permanence pour défricher et construire de nouvelles réponses. Elles sont les fers de lance de ce nouveau modèle de société où chacun contribue à l'intérêt général.

François de Rugy
Ministre d'État

Ministre de la Transition écologique et solidaire



Le moment est venu de révéler et d'accélérer le potentiel de transformation sociale et écologique de l'Economie Sociale et Solidaire.

Face à nos défis sociaux, l'Economie Sociale et Solidaire apporte des réponses concrètes, innovantes, agiles et efficaces. Elle incarne cette « politique du dernier kilomètre » qui parvient à trouver des solutions sur mesure pour les personnes et les territoires. Elle est déterminante pour contribuer à construire un nouveau modèle de croissance économique plus respectueux sur le plan social et écologique.

Avec le Pacte de croissance, la France se dote pour la première fois d'une stratégie globale de développement de l'économie sociale et solidaire, qui n'est plus une économie alternative mais un pilier de l'économie de demain.

Christophe Itier
*Haut-commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire
et à l'innovation sociale*

Pourquoi ce Pacte de croissance ?

L'Économie Sociale et Solidaire fait émerger des solutions innovantes et concrètes pour répondre aux défis et enjeux sociaux majeurs de notre société.

Forte de 200 000 entreprises, de 2,3 millions de salariés et représentant 10% du PIB en France, **son potentiel de développement est considérable pour aider notre société à se transformer et porter un modèle de développement plus durable et plus humain.**

Pourtant, elle rencontre encore de nombreuses difficultés dans son développement, faute de leviers d'actions suffisamment ambitieux, de visibilité de son environnement et de reconnaissance suffisante.

Quatre ans après la loi du 31 juillet 2014 qui a permis de fixer le cadre législatif de l'ESS, **le secteur doit franchir une nouvelle étape pour changer d'échelle au niveau micro comme macroéconomique et révéler son potentiel.**

Les objectifs

- **Les entreprises de l'ESS doivent bénéficier d'une meilleure visibilité et stabilité de leur environnement** pour révéler leur potentiel de transformation
- **Les entreprises de l'ESS doivent pouvoir trouver de nouveaux leviers de développement et de croissance pour consolider leurs modèles économiques**, développer l'innovation sociale, élaborer de nouvelles alliances et développer l'investissement à impact social
- **L'ESS doit être mieux reconnue et plus influente pour pouvoir pleinement irriguer les politiques publiques** et les rendre plus efficaces et innovantes. L'effet « pollinisateur » de l'ESS sur l'économie aidera à la rendre plus vertueuse sur le plan social et écologique

La méthode

Dès septembre 2017, le Haut-Commissaire a réuni le Conseil Supérieur de l'ESS composé de 72 membres représentant toutes les familles de l'ESS.

Dans ce cadre, les différentes Commissions du CSESS ont pu formuler des propositions.

Dans le même temps, de nombreux acteurs ont été sollicités et rencontrés (administrations, think-tank, têtes de réseaux, fédérations, mouvements, entrepreneurs, investisseurs...) et ont transmis de nombreuses contributions dans des domaines aussi variés que la fiscalité, la commande publique, l'Europe, la formation, l'emploi...

En parallèle, plus de 200 acteurs de l'ESS et de l'innovation sociale se sont mobilisés pour définir le contenu de l'initiative *Le French Impact*.

Fondé sur la vision et les engagements du programme présidentiel et enrichi de ces concertations, le Gouvernement a présenté le 29 novembre 2018 le Pacte de croissance de l'Economie Sociale et Solidaire, la France se dote ainsi pour la première fois d'une stratégie globale de développement pour cette économie.

Les chiffres clés



200 000

entreprises



2,3 millions

de salariés



14%

Part de l'ESS dans l'emploi privé



+ 23%

de création d'emplois au cours des 10 dernières
années (et +7% dans le reste de l'économie)



10%

du PIB



5 000

créations d'entreprises chaque année

Le Pacte de croissance de l'Economie Sociale et Solidaire

- 1** **Libérer les énergies des entreprises
de l'Economie Sociale et Solidaire**
- 2** **Renforcer l'influence et le pouvoir d'agir
de l'Economie Sociale et Solidaire**
- 3** **Placer l'Economie Sociale et Solidaire au
cœur de l'agenda européen et international**

1 Libérer les énergies des entreprises de l'ESS

Les 200 000 entreprises de l'ESS proposent des réponses concrètes et efficaces à nos défis sociétaux : inclusion, décrochage scolaire, économie circulaire, chômage des jeunes, etc. Or, **pour garantir un impact social et environnemental fort, il est impératif de favoriser la performance de leurs modèles économiques.**

Alors que les investisseurs développent de nouvelles ambitions **pour les entreprises de l'ESS**, y voyant un relais de croissance à impact social et environnemental, que la France est un pays leader en matière de finance solidaire, les entreprises de l'ESS **souffrent encore de difficultés de financement à deux étapes clés de leur développement :**

- **En phase d'amorçage**, du fait des tensions sur les financements publics et du manque d'outils financiers adaptés ;
- **Lors du passage à l'échelle**, du fait du manque de robustesse des modèles économiques.

Par ailleurs, si l'entrepreneuriat social ne cesse de se développer, il accède encore insuffisamment à l'agrément Entreprise Solidaire à Utilité Sociale (ESUS) prévu par la loi du 31 juillet 2014, agrément indispensable pour bénéficier de la finance solidaire : seul un millier d'entreprises ont obtenu cet agrément.

Enfin, l'innovation sociale doit être mieux définie pour être mieux reconnue et mieux financée.

► Consolider les modèles économiques des entreprises de l'ESS et activer de nouveaux leviers de croissance

- Alléger, dès 2019, de 1,4 milliard d'euros les cotisations patronales de toutes les entreprises de l'ESS :
 - par la transformation du Crédit d'Impôt sur la Taxe et les Salaires (CITS) en allègement pérenne des cotisations patronales;
 - par l'allègement des cotisations patronales sur le SMIC.

c'est concret : Par cette mesure, les entreprises de l'ESS bénéficient de nouvelles marges de manœuvre et une meilleure visibilité de leur environnement économique

- ▶ **Encourager le mécénat de proximité des TPE** en autorisant annuellement 10 000 euros de dons éligibles à la réduction d'impôt mécénat (y compris si cela excède le plafond actuel de 0,5 % du chiffre d'affaires)

c'est concret : La France compte 2 millions de TPE, qui sont les entreprises de proximité, pour lesquelles le mécénat est plafonné aujourd'hui à 0,5% de leur CA. Ce plafond de 10 000 euros permettra de libérer leur capacité de mécénat et constitue ainsi un formidable potentiel de financement pour les associations. Le mécénat ne doit pas être l'apanage des grands groupes, dans une économie qui est celle de la proximité

- ▶ **Relever à 72 500 euros le plafond de chiffre d'affaires** annuel avant impôt commercial aujourd'hui de 60 000 euros pour les associations, afin de leur permettre de diversifier leurs recettes, **sans remettre en cause leur caractère non lucratif.**

c'est concret : Les associations représentent près de 80% de l'ESS en France et la plupart ont besoin de consolider leurs modèles économiques en diversifiant leurs ressources. Le relèvement de ce plafond est un levier développement.

- ▶ **Développer la finance solidaire en renforçant la contribution de l'assurance-vie au financement de l'ESS** en ouvrant la possibilité d'inclure une Unité de Compte solidaire dans la gamme de tout assureur vie.

c'est concret : La finance solidaire émerge comme une solution durable au service d'une économie à impact positif (11 milliards d'euros d'encours). Elle reste pourtant extrêmement minoritaire aujourd'hui et représente moins d'1% de l'épargne en France. Ouvrir la possibilité d'inscrire une unité de compte solidaire permettra de favoriser la contribution de l'épargne au financement de l'ESS et de l'innovation sociale

- ▶ **Promouvoir le développement de la « générosité embarquée » et du micro-don** en définissant une stratégie de développement co-construite avec les acteurs, les organisations professionnelles, les filières et les employeurs privés et publics.

c'est concret : La générosité embarquée et le micro-don (ex : l'arrondi solidaire, sur salaire ou en caisse) constituent une véritable opportunité de nouveaux financements pour les associations en termes de montants collectés et de diversification des donateurs

- ▶ **Réformer le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)** à horizon 2020 afin de tenir compte des nouveaux enjeux de l'ESS.

c'est concret : Le DLA est un dispositif qui permet aux entreprises de l'ESS de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités et à créer ou pérenniser des emplois. Depuis 2002, 6500 entreprises en bénéficient chaque année

► Soutenir la création et l'amorçage des entreprises de l'ESS par des outils de financement adaptés

- Lancer avec BPI France le **Fonds d'Innovation Sociale (FISO) #2** de 21 millions d'euros, en partenariat avec les régions volontaires, pour financer l'amorçage de 200 projets innovants au cœur des territoires.

c'est concret : Le FISO #2 permet de doubler le montant des financements par rapport à ceux accordés dans le cadre du FISO #1, grâce à la mobilisation de l'État et des Régions

- Lancer, via **Le French Impact**, trois premiers **fonds d'amorçage** avec les partenaires INCO, Make Sense et RING et parmi les investisseurs potentiels la Caisse des dépôts, BPI France, BNP Paribas, Mirova...pour un objectif de financement global de 80 millions d'euros. Ces fonds pourront soutenir dès 2019 plusieurs centaines de jeunes entreprises dont l'accompagnement sera financé par l'État.

c'est concret : Le financement des premières années de développement est un enjeu majeur pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les entreprises développant des projets à impact. Or jusqu'ici très peu d'acteurs étaient à même d'investir des sommes significatives dans un projet innovant lors de ses premières années (moins de 3 ans d'existence)

► Soutenir le développement de l'entrepreneuriat social en améliorant l'agrément ESUS

- **Élargir la possibilité d'obtenir l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)** aux entreprises du secteur culturel, environnemental et de solidarité internationale.

c'est concret : L'agrément ESUS, créé par la loi ESS de 2014, a permis en particulier aux entreprises commerciales d'intégrer le champ de l'ESS dès lors qu'elles en partagent la finalité. Aujourd'hui pourtant seulement un millier d'entreprises ont bénéficié de cet agrément qui donne droit à des financements et accompagnements spécifiques. Il est nécessaire d'ouvrir ce dispositif pour qu'il puisse se déployer plus largement (cf Projet de loi Pacte)

- **Fluidifier, dès 2019, la procédure d'agrément ESUS** grâce à la simplification des critères d'obtention, à la dématérialisation de la procédure et à la possibilité d'une pré-instruction par des acteurs experts du secteur.

c'est concret : Afin de faciliter la prise de décision des services de l'État dans le traitement des dossiers de demande ESUS, et en particulier de les éclairer sur les cas les plus difficiles, des acteurs experts du secteur l'ESS participeront à la pré-instruction de ces dossiers

- **Ouvrir le service civique à toutes les entreprises agréées ESUS**
(sous réserve d'une analyse juridique complémentaire de compatibilité avec le droit communautaire)

c'est concret : Depuis sa création en 2010, le service civique a permis à 200 000 jeunes volontaires de s'engager pour la société. Ouvrir le service civique aux entreprises de l'ESS agréées ESUS offrira de nouvelles opportunités aux jeunes pour s'engager sur des missions d'intérêt général et de nouveaux talents aux entreprises.

► Mieux reconnaître et développer l'innovation sociale

- Créer, d'ici 2020, un référentiel qualifiant l'innovation sociale.

c'est concret : À l'instar de l'innovation technologique, il est nécessaire de créer un référentiel dédié à l'innovation sociale, au-delà de la définition posée par la loi de 2014 sur l'ESS, qui ne le permet pas aujourd'hui. La construction d'un référentiel opérationnel de l'innovation sociale est un préalable indispensable à la reconnaissance de la R&D sociale.

- Lancer, en 2019, un **Fonds de promotion de l'évaluation de l'impact social et environnemental**

c'est concret : Doté à son lancement par l'État d'un million d'euros, ce fonds aidera à développer les méthodes et outils qui permettront aux entreprises de l'ESS de valoriser leur impact et utilité sociale

- **Renforcer les écosystèmes territoriaux** par la labellisation de territoires *Le French Impact*

c'est concret : Le French Impact fédère les communautés locales d'acteurs de l'innovation sociale. Renforcer les écosystèmes dans les territoires et les mettre en lien permettra de favoriser le développement des initiatives innovantes. L'appel à manifestation d'intérêt Territoires French Impact a été lancé en juillet 2018. En première vague, 50 candidatures ont été déposées : les premières labellisations de territoires auront lieu au 1er trimestre 2019

- **Diffuser davantage l'innovation sociale dans les politiques publiques** via *Le French Impact*

c'est concret : En première étape, 22 entreprises de l'ESS portant des solutions nationales sont aujourd'hui soutenues par l'État et par les Ministères correspondants, dans une logique de changement d'échelle

- **Créer un réseau de référents de l'ESS** au sein des services de l'État s'appuyant sur le guichet France Expérimentation, dans les ministères et les préfectures pour faciliter la levée des freins réglementaires pour les projets innovants.

C'est concret : Les entreprises de l'ESS innovantes rencontrent de nombreux freins réglementaires lors de leur développement. Or 60% des freins peuvent être surmontés à droit constant, grâce à un dialogue rapproché avec les administrations

- **Relancer dès 2020 un programme ambitieux de Contrats à Impact Social (CIS)** en les simplifiant et les adaptant aux collectivités territoriales

c'est concret : Le Contrat à Impact Social (CIS) est une expérimentation lancée en 2015 qui permet de financer des projets ambitieux portés par des opérateurs de l'ESS avec la participation d'investisseurs privés et où l'État intervient comme tiers-payeur si les objectifs fixés sont atteints. Suite à cette première phase d'expérimentation, l'objectif est de lancer une deuxième génération de CIS en simplifiant l'ingénierie administrative et en associant davantage les collectivités territoriales

► **Développer des achats et une commande publique responsables**

- Créer une **plateforme unique dédiée de référencement**, sur les achats responsables à destination des acheteurs publics.

c'est concret : À titre d'exemple, pour ce qui relève des seules clauses sociales, aujourd'hui moins de 9% des marchés publics sont effectivement concernés, alors que l'objectif fixé est de 25% à horizon 2020. L'un des principaux freins au développement d'un achat responsable est notamment dû à la méconnaissance des entreprises prestataires

- **Établir un classement annuel du volume et du montant des marchés de l'État** orientés vers les entreprises de l'ESS et l'élargir dans un second temps aux collectivités territoriales volontaires après concertation avec les associations d'élus

c'est concret : Conformément au projet présidentiel, l'État se doit d'être exemplaire en la matière. Donner de la visibilité et de la transparence sur l'atteinte de ces objectifs est un puissant levier de mobilisation

- **Ouvrir le dispositif « Avance+ » de BPI France** aux entreprises de l'ESS

c'est concret : Ce dispositif propose une avance de trésorerie aux entreprises de l'ESS titulaires de marchés publics pour pallier les contraintes de la commande publique liés aux délais de règlement des grands donneurs d'ordre (État, collectivités, SEM, etc.)

- **Promouvoir une commande publique responsable dans les grands chantiers et projets nationaux et territoriaux** comme les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ou le Grand Paris.

c'est concret : À titre d'exemple, un comité stratégique est constitué pour piloter et mettre en œuvre les volets inclusif et durable des JOP en partenariat avec toutes les parties prenantes sur la base de la Charte Emploi et Héritage : insertion professionnelle, achats responsables, parcours durables dans les quartiers

2 Renforcer l'influence et le pouvoir d'agir de l'économie sociale et solidaire

L'ESS a longtemps été considérée comme une économie alternative, et aujourd'hui nous voulons en faire un pilier de l'économie de demain.

Pourtant, l'ESS souffre encore d'un manque de lisibilité, de reconnaissance, de représentation. Si l'État doit faire sa part pour y remédier, les acteurs eux-mêmes et leur représentation doivent y contribuer également.

► Doter l'économie sociale et solidaire et l'écosystème de l'innovation sociale d'une **bannière nationale : Le French Impact**

c'est concret : Lancée en janvier 2018, elle consacre l'ESS et l'innovation sociale, au même titre que la tech (French Tech) et l'industrie (French Fab) comme un des leviers essentiel de la performance et de l'attractivité de l'économie française. Au delà de l'ESS, elle vise à renforcer les alliances et les synergies avec les entreprises engagées.

► Instaurer, dès 2019, une **Réunion de ministres annuelle présidée par le Premier Ministre**, dédiée à l'ESS et à l'innovation sociale

c'est concret : Il s'agit de favoriser une meilleure prise en compte de l'ESS dans les politiques publiques dans l'anticipation de leurs politiques publiques sur l'ESS et pour que l'ESS irrigue davantage ces mêmes politiques. Cela passera également par le développement d'un réseau « référents ESS » au sein des ministères et en région.

► **Créer à l'horizon 2020 une représentation nationale unifiée de l'ESS, en concertation avec les instances actuelles**, afin de renforcer la lisibilité du plaidoyer, enrichir et équilibrer le dialogue avec les pouvoirs publics

c'est concret : Il s'agira d'unifier d'ici 2020 la représentation politique nationale de l'ESS (ESS France, CNCRESS) en articulation avec la représentation des employeurs (UDES), et d'ouvrir dès 2019, des expérimentations pour adapter et harmoniser les missions des CRESS au service des entreprises de l'ESS dans les territoires

► **Réformer le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS), en concertation avec les parties prenantes, et en cohérence avec la refonte des instances de représentation.**

► **Atteindre la parité Femmes / Hommes de la gouvernance des entreprises de l'ESS, dès 2020**

c'est concret : Un accord a été signé avec les principaux réseaux de l'ESS le 8 mars 2018 dans ce sens et un Observatoire de l'égalité Femmes-Hommes a été mis en place.

► **Créer, dès 2019, le premier Grand événement national des décideurs économiques, politiques et publics, dédié à l'Économie Sociale et Solidaire**

► **Renforcer les outils d'observation et de prospective de l'ESS**

c'est concret : Élargir le champ de l'Observatoire du Financement des Entreprises au secteur de l'ESS et développer l'étude stratégique et prospective sur les filières d'avenir de l'ESS, sur les impacts en termes d'emplois et de compétences.

3 Placer l'économie sociale et solidaire au cœur de l'agenda international

L'ESS recouvre des formes très différentes en France, en Europe et dans le monde alors que l'objectif poursuivi d'agir pour un monde plus juste et plus inclusif doit être partagé. Par ailleurs, la démarche de l'ESS contribue pleinement à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Le Pacte de croissance s'inscrit dans le sillage du Sommet de Göteborg du 17 novembre 2017 au cours duquel le Président de la République a soutenu la création du Socle européen des droits sociaux.

Ce Pacte de croissance vise à renforcer la politique européenne et internationale de la France en faveur de l'ESS et de l'innovation sociale et à favoriser les synergies avec les Etats, institutions, réseaux et acteurs internationaux.

► **Relancer un agenda européen pour l'ESS** afin d'assurer une reconnaissance mutuelle des entreprises de l'ESS dans l'Union.

► **Favoriser l'intégration de l'ESS dans les politiques européennes.**

c'est concret : Proposer d'élargir à l'ESS et l'innovation sociale les attributions d'un futur Vice-Président de la Commission européenne et inscrire l'ESS dans les priorités des divers fonds européens (« FEDER », « FSE+ », « EU Invest » et « Erasmus + »...)

► **Mieux prendre en compte l'ESS au sein du Programme ERASMUS+.**

c'est concret : Porter auprès de la Commission européenne l'inscription dans son programme de travail d'un plan d'action spécifique visant à inclure une meilleure prise en compte de la participation du secteur de l'ESS et de l'innovation sociale au programme Erasmus+ et proposer au niveau des agences françaises l'intégration d'une priorité nationale en direction des acteurs de l'ESS et de leurs bénéficiaires

► **Créer des Opérateurs Intermédiaires de proximité afin de faciliter l'accès aux fonds européens.**

C'est concret : Aujourd'hui le recours aux fonds européens est difficile pour les petites entreprises de l'ESS, car il nécessite des compétences et des moyens d'ingénierie importants. Ces opérateurs intermédiaires spécialisés permettront de fluidifier et sécuriser l'accès aux fonds.

► **Renforcer la place de l'ESS dans la politique de coopération internationale de la France**

c'est concret : Plusieurs exemples :

- porter l'initiative Le French Impact à l'international notamment via des « voyages apprenants » des entreprises de l'ESS,
- mettre en œuvre les accords de coopération,
- soutenir les actions de l'AFD,
- accompagner la stratégie Innover Ensemble du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères,
- former et accompagner les Conseillers économiques et les Conseillers de Coopération et d'Action Culturelles des ambassades, consulats français et représentations permanentes sur les enjeux et projets de l'économie sociale et solidaire

► **Organiser au printemps 2019 à Paris, une Rencontre internationale des Etats, institutions et acteurs en faveur du développement de l'ESS et de l'innovation sociale**

C'est concret : Cette rencontre internationale sera la première étape d'une série de Rencontres de Haut-niveau organisées à l'occasion du Sommet des Deux Rives, du G7, présidé par la France en 2019, et du G20

Financement

En janvier 2018, conformément à l'engagement présidentiel, le Gouvernement a annoncé une ambition de mobiliser un milliard d'euros de fonds publics et privés, sur la durée du quinquennat pour soutenir l'ESS et l'innovation sociale.

A ce jour, ce sont déjà 340 millions qui sont mobilisés sur la période 2018 -2022 :

- Au titre des engagements de l'État: 90 millions d'euros (budget du Haut-Commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale)
- Au titre des engagements des partenaires :



- Pour la Caisse des dépôts via la convention pluriannuelle signée entre l'État et la CDC : 150 millions d'euros



- Pour BPI France via le FISO 2 : 21 millions d'euros
- Pour les investisseurs potentiels des premiers fonds d'amorçage : 80 millions d'euros (prévision)

D'ici la fin du quinquennat, d'autres partenaires (entreprises du secteur privé, collectivités territoriales, fonds d'investissement...) continueront d'être mobilisés pour atteindre l'objectif fixé.

Contact

innovationsociale@ecologique.gouv.fr

